

État d'urgence sanitaire

Une première pour le Québec

par Fay POIRIER

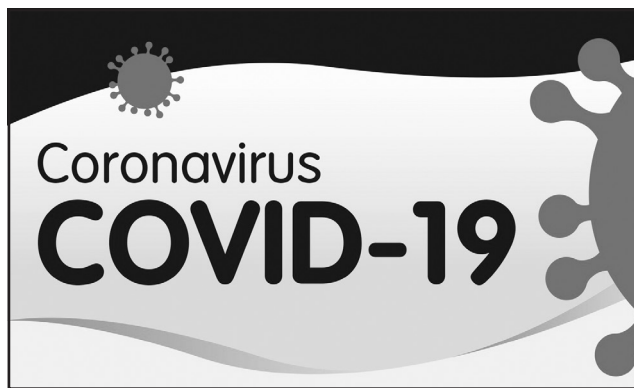
À la suite de l'annonce d'une pandémie de la COVID-19 par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le gouvernement québécois a décrété, pour la première fois, le 13 mars dernier, l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire. Diverses mesures ont donc été mises en place afin de limiter la propagation du virus.

L'état d'urgence sanitaire permet entre autres à la ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'aux établissements de procéder sans délai à l'achat d'équipements ou de conclure les contrats nécessaires pour pro-

téger la santé de la population.

Les différentes mesures mises en place

Parmi les actions prises par le gouvernement, outre les mesures sanitaires régulières, comme se laver régulièrement les mains, il y a la fermeture de plusieurs établissements, l'interdiction des grands rassemblements de personnes, le confinement volontaire et l'isolement obligatoire de 14 jours pour toute personne revenant de voyage et limiter les déplacements non essentiels à l'étranger. Le distancement social est aussi fortement recommandé, c'est-à-dire, se tenir à distance d'au moins un mètre des autres personnes et éviter



les gestes de salutation usuels tels que les poignées de main et les bises.

Selon le gouvernement du Québec, le confinement est l'une des mesures qui permettront de réduire la propa-

gation de la COVID-19. Les citoyens les plus à risque de développer des complications sont les personnes âgées et celles souffrant de maladies chroniques ou immunodéficientes. C'est pourquoi les

individus de 70 ans et plus sont invités à rester à la maison, sauf en cas de nécessité ou d'exception, comme pour se présenter à un rendez-vous médical important.

L'origine de la maladie

La maladie de la COVID-19 est apparue pour la première fois à Wuhan en Chine, en décembre 2019. Le virus SARS-COV 2 qui est à l'origine de la maladie vient de la famille des coronavirus qui normalement affecte principalement les animaux. Les virus de cette famille ont longtemps été considérés comme non dangereux pour l'humain puisqu'ils ne provoquaient que des maladies bénignes comme le rhume. Toutefois, depuis le début des années 2000, deux nouvelles maladies ont été découvertes en lien avec ce virus soit le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS)

et le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS). Selon les différentes recherches, le virus causant la COVID-19 ressemblerait beaucoup à celui découvert sur les chauves-souris. Ce serait donc l'animal réservoir du virus. Ce dernier n'était pas exactement le même que celui découvert sur l'humain, un autre animal devait agir d'intermédiaire. Les différentes analyses ont fait ressortir le pangolin. Ce petit mammifère, qui est menacé d'extinction, est souvent utilisé dans la médecine traditionnelle chinoise.

Pour suivre l'information gouvernementale sur le sujet, visitez le www.quebec.ca ou le www.canada.ca. Pour savoir comment prendre les meilleurs moyens de protection, visitez le www.publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002491.

Le Haut-Saint-François suit le mouvement

Différentes mesures mises en place

par Fay POIRIER

Depuis l'annonce d'état d'urgence sanitaire le 13 mars dernier, les municipalités du Haut-Saint-François mettent en place les différentes mesures gouvernementales afin de diminuer la propagation du coronavirus causant la COVID-19.

Établissements fermés

Au moment d'écrire ces lignes, la MRC du Haut-Saint-François et la majorité des bureaux municipaux sont fermés au public, mais disponibles par téléphone et courriel. Seules les municipalités de La Patrie et Lingwick étaient ouvertes,

mais à personnel réduit et mettront en place des mesures sanitaires supplémentaires. Plusieurs employés municipaux font du télétravail et évitent les réunions non urgentes jusqu'à nouvel ordre. Afin de respecter la restriction d'événements rassemblant plusieurs personnes, les centres communautaires et les bibliothèques sont fermés. De plus, toutes les activités sont annulées ou reportées. Les services considérés essentiels par les municipalités, comme voirie, cueillettes d'ordures et autres sont maintenus. Les séances de conseil se

feront à huis clos. Certaines municipalités tenteront du mieux qu'elles pourront d'offrir les diffusions. David Fournier, directeur général de la ville de East Angus, explique que la municipalité « diffusera la séance régulière du conseil municipal du 6 avril par un moyen de communication qui reste à régler. Il sera possible pour les citoyens de poser des questions durant les périodes déterminées à cet effet durant la rencontre. » Mokhtar Saada, directeur général de la municipalité de Weedon, affirme qu'un investissement est fait dans

un système qui permettra aux citoyens de participer en direct. Il y aura également une troisième période de questions pour ceux qui écouteront la séance en différé. Une séance spéciale se tiendra par la suite pour répondre à ces questions.

Aide aux citoyens

En ce qui concerne l'aide apportée aux citoyens, des décisions seront prises au cours des prochaines semaines. Considérant que plusieurs contribuables peuvent éprouver différentes difficultés financières durant cette période, les municipalités étudieront les options

puvant être mises en place concernant les comptes de taxes. Les décisions se baseront entre autres sur les recommandations de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). « Après analyse de différentes options juridiques, nous suggérons aux municipalités de donner un peu de répit aux personnes qui pourraient, en raison de circonstances exceptionnelles, ne pas être en mesure de payer leur compte de taxes. Ainsi, nous encourageons les conseils municipaux à abaisser à 0 % le taux d'intérêt exigé pour les taxes impayées, autant pour les propriétés résidentielles que commerciales », a déclaré Madame Suzanne Roy, présidente intérimaire de l'UMQ et mairesse de Sainte-Julie. À Dudswell, les membres du conseil ont

pris la décision de suspendre les intérêts des 2^e et 3^e versements de taxes municipales.

D'autres services d'aide pourraient être apportés, notamment aux personnes âgées. La municipalité d'Ascot Corner a mis en place des appels automatisés informant les personnes âgées qu'elles pourront bénéficier de services bénévoles pour les besoins essentiels. À Weedon, la municipalité versera un montant équivalent à 2 \$ par citoyen à l'organisme Moisson Haut-Saint-François. Tout autre type de soutien sera annoncé au courant des prochaines semaines. Les municipalités restent à l'écoute des demandes et tiendront les citoyens informés notamment par l'entremise de leur site Internet et des réseaux sociaux.

COVID-19

Utiliser des produits adéquats et non risqués pour la désinfection des mains

L'Ordre des chimistes du Québec (OCQ) et l'Association des microbiologistes du Québec (AMQ) rappellent aux citoyens que les produits à base d'acétone, tels que le dissolvant pour vernis à ongles, ou de peroxyde d'hydrogène, vendus notamment en pharmacie, ne sont pas conçus pour désinfecter les mains. Dans le contexte actuel de pénurie de gel hydroalcoolique (de type Purell) en raison de la propagation de la COVID-19, l'OCQ et l'AMQ recommandent fortement au public de ne pas utiliser de tels produits en remplacement de gel hydroalcoolique, car cela constitue un risque pour la santé. Bien que les



inquiétudes du public vis-à-vis le virus soient compréhensibles, il faut éviter de prendre des risques et suivre les recommandations des autorités gouvernementales. « Nous comprenons

que les dernières nouvelles peuvent être anxiogènes pour le public. Cependant, les citoyens doivent arrêter d'utiliser des produits à base d'acétone ou de peroxyde d'hydrogène pour parer au

manque de gel hydroalcoolique. Il est important de cesser cette pratique qui n'assure en rien leur protection contre le virus de la COVID-19 et qui met leur santé à risque. Afin de se protéger, les gens doivent plutôt suivre les directives des différents gouvernements, lire les indications sur les produits qu'ils utilisent et éviter les sorties inutiles », explique M. Michel Alsayegh, président de l'OCQ.

Pour sa part, l'AMQ propose certaines mesures afin d'assurer un niveau d'hygiène maximal tout en évitant de mettre la santé des citoyens à risque.

« Le sentiment d'urgence ne devrait pas entraîner une prise de risques inutiles pou-

vant causer plus de torts que de biens. Il est important de recourir aux bons produits et d'adopter une approche sanitaire recommandée et valable. Le lavage des mains avec du savon demeure une mesure efficace et qui a

fait ses preuves. Les gels antibactériens et l'usage des gants peuvent dépanner, mais ne remplaceront jamais un lavage efficace à l'eau savonneuse », a pour sa part déclaré M. Christian L. Jacob, président de l'AMQ.

Avis aux lecteurs

Veillez prendre note qu'en raison de l'évolution rapide des choses liées avec le coronavirus (COVID-19), les nouvelles mesures presque quotidiennes des gouvernements du Canada, du Québec et de leurs impacts sur les organismes, commerces, entreprises et autres peuvent présenter une distorsion avec nos textes liés au virus. Le temps écoulé entre la rédaction, l'impression et la distribution du journal peut faire en sorte que certains éléments d'information aient évolué. Nous vous demandons d'en tenir compte. Merci et soyez prudent.